

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20241204_33

↳ Communauté d'agglomération du Boulonnais - Rapport annuel d'activités
2024 pour l'exercice 2023 - Communication.

Date de la convocation

▪ 28 novembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal,
Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard,
Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine,
NOËL Laure, MM. SENECALE Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT
Didier, IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme DAUSQUE Ludivine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absente excusée sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024 POUR L'EXERCICE 2023 COMMUNICATION

Selon l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Au cours de sa séance du 27 juin dernier, le Conseil Communautaire a approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023 de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Ce document de la C.A.B. tient lieu de rapport annuel d'activités et, est consultable en ligne sur le site www.agglo-boulonnais.fr rubrique « Elus et instances / Conseil communautaires / Publication des actes administratifs ».

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel d'activités 2024 pour l'exercice 2023 de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#